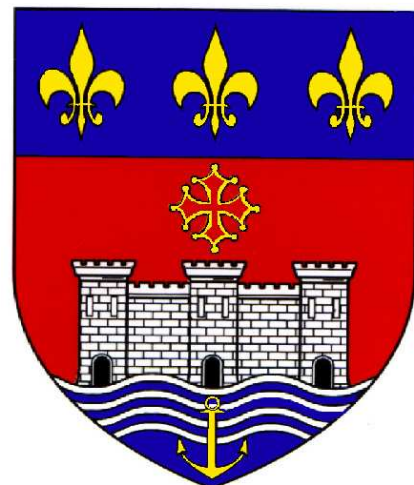


ACCUEILS de MINEURS



**PROJET EDUCATIF
LOCAL**

LAVAUUR



LE PROJET EDUCATIF

PLAN :

1 – Les objectifs

2 – Les modalités de fonctionnement des structures d'animation

3 - Le rôle et les responsabilités du personnel

1 – Les objectifs visés : « Tendre vers un fonctionnement démocratique pour amener l'enfant à devenir un citoyen responsable. »

Les structures d'animation doivent favoriser l'autonomie :

Le fonctionnement et le déroulement des activités doivent faciliter l'accès à l'autonomie de l'enfant. Il faut préparer l'adulte de demain à choisir, à décider, à se prendre en charge et non à rester sous la domination d'une personne ou du groupe qui l'entoure.

- ◆ Permettre à l'enfant de repérer les lieux et se les approprier.
- ◆ Accompagner l'enfant dans une démarche de bonne hygiène alimentaire et sanitaire. (exclusivement pour les structures proposant la prise de repas)
- ◆ Laisser à l'enfant le choix d'être seul ou en groupe.
- ◆ Par rapport aux activités, il doit être un acteur et non un consommateur. Il appartient à l'équipe pédagogique de prévoir le fonctionnement qui permette à l'enfant de réaliser ses choix

Les structures d'animation doivent favoriser la socialisation :

Une des particularités des structures d'animation, est de « tisser du lien social » en apprenant à l'enfant le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité et la vie en collectivité.

Les structures d'animation doivent favoriser la prise de responsabilités :

Tendre vers une autonomie de l'enfant pendant les activités, en temps formel ou informel.

Les structures d'animation doivent répondre aux besoins des enfants :

A son besoin d'expression, d'expérimentation, de découverte et de développement physique.

Les structures d'animation doivent respecter le rythme de vie de l'enfant :

La journée de l'enfant doit être entrecoupée de temps calmes pour les grands ou bien d'une sieste pour les plus petits par exemple

2 – Les modalités de fonctionnement des structures d’animation :

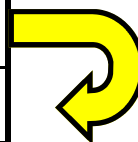
Les services proposés et les inscriptions :

	AGES	PERIODES	JOURS	HEURES	TARIFS
ALSH Clauzades	3 à 16 ans	Période scolaire Vacances scolaires	Mercredis Petites vac. Lu-Ma-Me-Je-Ve (excepté Noël où le ALSH ne fonctionne pas) Vacances d’été Lu-Ma-Me-Je-Ve	7H30 – 18H30 7H30 – 18H30	Tarifs <u>Enfant domicilié à Lavour :</u> Journée sans repas : 6.00 € Journée avec repas : 8.70 € 1/2 jour. sans repas : 3.00 € 1/2 jour. avec repas : 5.00 € <u>Enfant hors commune :</u> Journée sans repas : 7.00 € Journée avec repas : 10.10 € 1/2 jour. sans repas : 3.50 € 1/2 jour. avec repas : 6.50 €
ALAE Primaire CENTRE	6 à 12 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H50 12H00 – 14H00 17H00 – 18H30	Prix Année Familles non imposables : 1 enfant : 24 € / an 2 enfants : 40 € / an 3 enfants : 47 € / an Familles imposables : 1 enfant : 26 € / an 2 enfants : 44 € / an 3 enfants : 51 € / an
ALAE Maternelle CENTRE	3 à 6 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H35 11H20 – 13H20 16H20 – 18H30	
ALAE Primaire PIGNE	6 à 12 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H20 11H30 – 13H35 16H45 – 18H30	
ALAE Maternelle PIGNE	3 à 6 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H20 11H20 – 13H35 16H45 – 18H30	
ALAE Primaire Clauzades	6 à 12 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H35 11H45 - 13H20 16H30 – 18H30	
ALAE Maternelle Clauzades	3 à 6 ans	Période scolaire	Lu-Ma-Je-Ve	07H45 – 08H20 11H20 - 13H20 16H20 – 18H30	
Local de Quartier	16 à 24 ans	Période scolaire Vacances scolaires (excepté Noël)	Lu - Ma - Me - Je - Ve	20H30 - 22H30	
Libr’action Animation artistique	6 à 17 ans	Période scolaire	Me	6 à 10 ans: 09H30 - 12H30 11 à 17 ans : 14H00 / 16H00	Prix Année Familles non imposables : Lavour : 45 € Hors commune : 60 €
Libr’action Animation sportive	6 à 17 ans	Période scolaire	Me	14H00 à 16H00	Familles imposables : Lavour : 50 € Hors commune : 65 €
Libr’action stages	6 à 17 ans	Petites vacances (sauf vacances de Noël)	Lu-ma-me-je-ve	Horaires en fonction du programme	Tarifs fixés avant chaque séjour par le Conseil municipal
Libr’action grandes vacances	6 à 17 ans	Mois de Juillet	Lu-ma-me-je-ve	Selon propositions des associations	Tarif fixé à 10 € pour toute la période

Le convoi des enfants en car le matin et le soir (exclusivement pour l' ALSH) :

Un circuit de ramassage est organisé uniquement pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement des Clauzades et ce, pour les vacances d'été exclusivement. Un animateur du centre monte dans le bus, ceci dès le départ de la tournée de ramassage. Il accueille les enfants à leur montée dans le bus. Celui-ci est chargé de répondre aux questions des enfants portant généralement sur le déroulement de la journée, et de rendre le convoi agréable par des chants ou des jeux oraux.

	Tribunal	Av Raoul La-couture	Résidence Laurac	Arrêt des bus	Résidence sporting way	Résidence le Clos des Pasteliers	CLSH
Matin	08H30	08H35	08H40	08H45	08H50	08H55	09H00
Soir	18H00	17H55	17H50	17H45	17H40	17H35	17H30



L'accueil dans les structures d'animation :

L'accueil est un temps de transition qui permet à l'enfant de se « réapproprier » les lieux et les règles de vie, de renouer à son rythme des relations avec les autres et les animateurs. Accueillir, c'est recevoir favorablement quelqu'un. Le centre de loisirs doit donc présenter des lieux aménagés, agréables et des adultes disponibles.

- 👉 **Aménager des espaces :** Les besoins des enfants diffèrent le matin : certains souhaitent se reposer, d'autres courent et jouent dès leur arrivée. Il faut donner à chacun la possibilité de commencer sa journée à un rythme qui soit le plus proche de son rythme personnel. Il convient d'agencer le centre de loisirs en diversifiant espaces ou « coins d'activités », les uns ayant une destination calme pour les enfants qui veulent continuer à se reposer (lecture, jeux et aussi coussins, matelas...), les autres une destination active adaptée aux enfants désireux de jouer (espaces extérieurs aménagés...)
- 👉 **Des animateurs actifs et dévoués :** L'équipe d'animation, garante du respect des rythmes individuels, du bon fonctionnement des espaces et des activités, de la « qualité » des relations entre les enfants... doit veiller au respect des règles de vie par les enfants : les enfants actifs ne doivent pas déranger les enfants qui se reposent, les espaces aménagés doivent être rangés après utilisation... **L'équipe d'animation doit entrer en relation avec la famille pour mieux connaître l'enfant :** ses malheurs de la nuit précédente, un événement familial important, une impossibilité d'activité d'ordre médical... L'animateur pourra de même donner des informations sur le déroulement de la journée, sur l'organisation du centre et de la vie quotidienne pour rassurer les parents, pour qu'ils puissent à leur tour rassurer leur(s) enfant(s) s'il s'agit de jeunes enfants ou de nouveaux arrivants.
- 👉 **Les repas (collation, déjeuner, goûter) :** Les moments de restauration doivent être perçus comme des moments éducatifs. Chaque animateur doit considérer le repas comme un moment de vie privilégié. Il favorise la socialisation des enfants, le développement de leur sens de la participation et de la responsabilité, et cela, dès le plus jeune âge : se laver les mains, utiliser les couverts, offrir du pain, servir à boire, partager un plat, laisser choisir les autres... impliquent le respect des autres et de soi. La présence à table d'animateurs est indispensable et permet d'établir une relation éducative riche et fructueuse. La nourriture doit être variée, équilibrée et appétissante. Une périodicité rapprochée et monotone des mêmes menus entraîne l'inappétence et le gâchis. Il faut éduquer le goût en présentant des mets nouveaux. **Pour répondre à cette volonté, une concertation entre le directeur du restaurant municipal et les directeurs des centres de loisirs est impérative.**

Les réunions de préparation :

Il est difficilement concevable qu'une équipe d'animation travaille sans concertation ni préparation en commun du travail. Les réunions de préparation doivent permettre aux animateurs de mieux se connaître, de s'approprier le projet éducatif et pédagogique du centre et de préparer les loisirs des enfants.

Les objectifs de cette préparation se définissent sur deux plans : un premier plan relationnel basé sur la connaissance de l'autre et un second plan, technique, basé sur l'organisation du centre et la préparation des activités.

👉 **La préparation au niveau relationnel :** Cette préparation est l'occasion pour tous les membres du groupe de se présenter, pour le directeur de définir ses objectifs, de présenter le centre de loisirs et son environnement, d'évoquer ce qui est pour lui non négociable et ce qui fait l'objet d'une préparation en commun.

👉 **La préparation au niveau technique :** Cette réunion est l'occasion de confronter les expériences, de s'enrichir mutuellement. Les stagiaires trouveront leur place en écoutant et en questionnant les plus expérimentés. Cette préparation vise dans un premier temps à déterminer en commun le fonctionnement classique d'une journée afin de respecter le rythme de l'enfant et de favoriser son autonomie. Il convient aussi de réfléchir au rôle de chacun à chaque moment de la journée. Le groupe d'animateurs s'étant approprié le projet de fonctionnement, il lui appartient, dans un second temps, de réfléchir sur les activités à mettre en place et les moyens disponibles pour les réaliser. Il ne s'agit pas pour l'équipe de préparer une grille de prévisions d'activités mais de recenser les compétences de chacun et ce qu'il est possible de faire. Il faut éviter de vouloir prévoir et organiser toutes les activités au détriment de la négociation avec les enfants. Une information la plus exhaustive doit être donnée :

* par le directeur : une information sur la géographie des lieux, des équipements extérieurs disponibles, sur l'environnement naturel et humain, sur l'activité touristique (du Tarn)

* par le groupe d'animateurs : il doit présenter aux enfants tout ce qu'il peut leur proposer à la fois par écrit, mais aussi concrètement par des maquettes, des objets réalisés....

* par le groupe d'enfants : quels outils mettre en œuvre pour permettre aux enfants de proposer des activités : boîte à idées, réunions de concertation en grands ou petits groupes ? Qu'entend-on par réunion de concertation ? Comment doit elle fonctionner ? Quand doit elle avoir lieu ? Quelle doit être sa fréquence ? Le moment de préparation doit donc être consacré à la construction des outils qui permettront aux enfants d'être autonomes, de choisir leurs activités et de vivre un séjour éducatif.



Quelle doit être la fréquence des réunions ? :

ALSH Clauzades :

Accueil les Mercredis :

Au moins une fois par mois.

Accueil pendant les vacances : Au moins deux réunions avant le début des vacances

ALAE Clauzades Primaire :

ALAE Clauzades Maternelle :

ALAE Pigné Primaire :

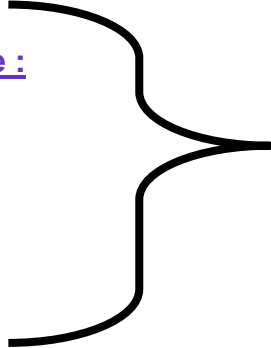
ALAE Pigné Maternelle :

ALAE Centre Primaire :

ALAE Centre Maternelle :

Local de quartier :

Libr'action Art et Sport :



Une réunion par semaine

3 – Le rôle et les responsabilités du personnel :

Le coordinateur :

Le coordinateur assure la coordination: des centres de loisirs ainsi que des animations municipales de quartier et des associations intégrées à l'action éducative, en étant garant de la bonne mise en œuvre du projet éducatif.

Le directeur :

Le directeur conformément au projet éducatif, définit le projet pédagogique de son centre en collaboration avec son équipe d'animateurs. Il est responsable du bon fonctionnement du centre et est garant de la sécurité affective, physique et morale des enfants et des animateurs.



La relation du directeur avec les animateurs :

Le directeur est l'élément dynamisant de l'équipe d'animation. Il conseille, aide, impulse des idées nouvelles et prépare avec les animateurs les projets de fonctionnement et d'animation. Il participe aux thèmes développés en commun avec les autres services et partenaires de la ville (écoles, associations...) Les centres de loisirs ayant un rôle à jouer dans l'éducation de l'enfant, ils doivent s'associer aux projets communs afin d'avoir une action cohérente et complémentaire (intégration dans le groupe local de pilotage du CEL). Consulté par le Maire adjoint chargé du sport et de la jeunesse quant au recrutement des animateurs avec le coordinateur, le directeur vise : une homogénéité de l'équipe sur le plan du sexe, de l'âge, et une complémentarité au regard de leurs compétences. Néanmoins ce collectif, dans son choix, est dépendant de l'offre locale en matière d'animateurs. Le directeur a un rôle de formateur et de suivi des animateurs. Ce rôle est d'autant plus important que l'animateur est peu expérimenté. Il consiste, dans un premier temps, à faciliter son intégration dans l'équipe puis à l'assister, le conseiller, l'accompagner dans ses démarches.

Le directeur doit aider les animateurs à préparer leur journée, à anticiper les activités sans préjuger des choix des enfants, sans confisquer l'initiative possible. Aider ne veut pas dire « faire à la place de ». Le directeur doit être disponible, leur accorder des moments informels dans la journée pour faire le point, répondre à leurs interrogations, les observer. Le directeur doit favoriser la dimension ludique de ce lieu d'accueil qu'est le club par le biais soit de la décoration du site, soit des modalités d'accueil de l'enfant, des parents etc...



L'entretien d'évaluation :

Le directeur doit prévoir au moins une fois par an un entretien d'évaluation avec chacun des animateurs. Le directeur doit dédramatiser ce moment en le présentant sous forme de discussion et non un entretien « sanction ». Le but de cet entretien est d'aider chaque animateur à accroître ses compétences. C'est l'occasion pour l'animateur de dire ce qu'il pense de son travail, du fonctionnement, des difficultés qu'il rencontre et, pour le directeur d'exprimer son avis sur son aptitude à animer et encadrer des enfants.



La procédure disciplinaire :

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le maire qui, au vu du rapport établi par le directeur, prononce une sanction pouvant aller de l'avertissement au licenciement sans préavis ni indemnité, selon la gravité de la faute commise.

L'animateur :



L'animateur et le directeur :

L'animateur adhère au projet pédagogique et s'engage à avoir, dans tout ce qu'il entreprend, une action cohérente par rapport aux objectifs du centre. L'animateur doit savoir se remettre en cause et ne pas hésiter à interroger le directeur pour lui demander conseil. L'animateur qui ne sollicite jamais l'aide de personne ne fait pas preuve d'ouverture et ne manifeste pas la volonté d'évoluer.



L'animateur et l'enfant :

L'animateur doit s'adapter aux différents besoins des enfants. Pour cela, il doit avoir un minimum de connaissances sur l'enfant mais aussi et surtout être présent, disponible et à leur écoute. Il doit être prêt à répondre aux sollicitations, à communiquer, à jouer avec ceux qui le désirent, à aider, à accompagner, mais sans se substituer à l'enfant. **Le centre de loisirs est un service public, les parents sont « en droit » d'exiger de la municipalité et de ses agents un travail de qualité.** Un animateur ne se fait pas manipuler par les enfants. Il doit avoir suffisamment d'autorité pour se faire respecter et imposer des actions, des règles de vie mais aussi pour interdire ou réprimander. Un animateur a d'autant plus d'autorité qu'il est à l'écoute des enfants et qu'il est capable de proposer et de s'investir dans ces activités. Attention !! Il ne faut pas penser qu'il suffit de s'impliquer pour gommer tous les problèmes liés à l'autorité. L'implication y contribue.



L'animateur et l'équipe pédagogique : L'animateur ne se laisse pas porter par l'équipe et les événements. **Il doit faire preuve de maturité et d'initiatives.** Il est indispensable que chaque animateur s'intègre au groupe et contribue aux tâches matérielles et à l'organisation des journées pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui participent. L'équipe

doit être cohérente dans son comportement et dans ses propos (langages utilisés). Les expériences et le vécu de chacun sont différents. L'animateur doit faire preuve d'ouverture d'esprit afin de favoriser la tolérance et l'écoute envers autrui. Le respect implique que l'individu respecte le groupe et que le groupe respecte l'individu.



L'animateur et les activités :

Proposer une activité c'est répondre à plusieurs questions :

Est-ce que l'activité répond à un besoin des enfants ?

Est-ce que je maîtrise suffisamment bien l'activité pour la mener à terme ?

Est-elle cohérente par rapport au thème proposé au projet pédagogique ?

Quel est le but de l'activité ?

Quel est le message et/ou la pratique que l'on veut transmettre ?

Dispose-t-on des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre ?

Peut-on l'organiser tout en respectant la législation en vigueur ?

L'animateur doit être capable de proposer des activités variées et adaptées aux besoins et à l'âge des enfants. Les activités doivent être préparées sérieusement et à l'avance afin d'éviter les changements de programme de dernière minute préjudiciables à la qualité des activités proposées. Aussi doit-il tenir compte des intempéries possibles et pouvoir proposer des activités de substitution (intérieur / extérieur.)

Laurent BELOT

Directeur Service Sport et Jeunesse
Mairie de Lavour